



eurogip



Rapport annuel

Les faits marquants de notre activité

2023

Avril 2024
Réf. EUROGIP-193/F
ISBN 979-10-97358-76-1



Abréviations, sigles et acronymes utilisés

AT	Accident(s) du travail
ÉPI	Équipement(s) de protection individuelle
MP	Maladie(s) professionnelle(s)
RPS	Risques psychosociaux
SST	Santé et sécurité au travail
TMS	Troubles musculosquelettiques
AISS	Association internationale de la Sécurité sociale
CARSAT	Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (16 caisses en région)
CAT/MP	Commission des accidents du travail et des maladies professionnelles - Elle fixe les orientations politiques de l'Assurance Maladie - Risques professionnels)
CGSS	Caisse générale de sécurité sociale (4 caisses dans les DOM)
CNAM	Caisse nationale de l'assurance maladie
CNOCT	Conseil national d'orientation des conditions de travail
CRAMIF	Caisse régionale d'assurance maladie d'Ile-de-France
DGT	Direction générale du travail
DRP	Direction des risques professionnels (au sein de la CNAM) - CNAM-DRP
EU-OSHA	Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail
INRS	Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des AT/MP
OPPBTP	Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics
RfUs	Acronyme anglais pour Fiches de référence pour l'interprétation des règles
SEAT	Statistiques européennes accidents du travail

Sommaire

ÉDITO.....	4
EUROGIP EN UN CLIN D'ŒIL	5
COLLECTER DES INFOS PERTINENTES.....	6
Veille et assistance documentaire sur l'assurance et la prévention des AT/MP	
Veille normative	
ANALYSER ET COMPRENDRE.....	7
Télétravail et accident de travail	
Travail par forte chaleur en Europe et dans le monde	
Sous-déclaration des AT en Europe	
Troubles psychiques liés au travail en Europe	
PARTAGER LA CONNAISSANCE	9
L'état de la santé-sécurité au travail en Europe en 2023	
Le 1 ^{er} épisode des "discussions d'EUROGIP"	
Site Internet, eurogip infos et réseaux sociaux	
Machines : de la directive au règlement, quels changements ?	
Sollicitations extérieures, interventions	
INITIER ET DÉVELOPPER DES ÉCHANGES	12
Relations internationales de la Branche AT/MP	
Forum européen de l'assurance AT/MP	
Euroshnet	
Accueil de délégations de COMWEL (Corée)	
CONTRIBUER À DES PROJETS EUROPÉENS ET INTERNATIONAUX.....	13
Contrat EU-OSHA : Indicateurs de suivi de l'Inspection du travail en Europe	
Activités dans le cadre de l'AISS	
Collaboration aux travaux d'Eurostat	
Déclaration commune sur la politique de normalisation SST	
ANIMER LES TRAVAUX DE NORMALISATION SST	14
Pilotage de l'activité Normalisation de la Branche AT/MP	
Coordination du réseau de 72 "experts Normalisation"	
Assistance aux experts Normalisation	
Les outils Normabase, Norm'actions et CObaz Horizon	
Présence dans les instances stratégiques	
FAIRE VALOIR UNE POSITION COMMUNE.....	16
Organismes notifiés (O.N.) pour les Équipements de protection individuelle (ÉPI)	
Coordination française	
Sur le plan européen	
O.N. pour les machines	
Coordination française	
Coordination européenne	



Raphaël HAEFLINGER,
Directeur d'EUROGIP

“C'est avec grand plaisir que nous vous présentons le rapport d'activité 2023 d'EUROGIP, l'organisme de référence de l'assurance française “accidents du travail et maladies professionnelles” dédié aux questions européennes et internationales.

L'année 2023 a été marquée par des réalisations significatives dans nos champs d'action.

Nous avons poursuivi nos travaux d'expertise et de veille sur les évolutions réglementaires et techniques en matière de santé et sécurité au travail (SST) dans les différents pays européens.

Qu'il s'agisse de la reconnaissance des accidents en télétravail ou des troubles psychiques liés au travail, de la réglementation relative au travail par forte chaleur ou des évolutions techniques comme le nouveau Règlement “machines” ou sur l'IA, les défis en SST face aux grands mouvements en cours sont nombreux.

Nos équipes ont également intensifié leurs efforts de coopération avec les organismes des pays voisins et les acteurs communautaires (EUROSTAT, EU-OSHA...) ou dans le cadre de réseaux européens (EUROSHNET, Forum européen de l'assurance accidents du travail et maladies professionnelles...) permettant de partager les meilleures pratiques ou de définir des positions communes à faire valoir sur la scène européenne ou internationale.

Sur le plan national, nous avons continué à accompagner la Branche AT/MP et ses partenaires sociaux dans leur mission d'assurance et de prévention, à travers notamment la normalisation, mais aussi, plus largement les pouvoirs publics.

Nos actions d'information et de communication ont permis de sensibiliser un public de plus en plus large sur les bonnes pratiques hors de nos frontières, éléments de comparaison essentiels pour améliorer notre propre système.

Ces nombreux travaux, et d'autres encore que vous pourrez découvrir dans les pages suivantes, ont permis à EUROGIP de consolider son rôle de plateforme d'expertise et d'échanges au service de la santé et la sécurité au travail.

Je tiens à remercier l'ensemble de nos collaborateurs pour leur engagement et leur contribution à la réussite de nos missions et, plus généralement nos partenaires et publics externes pour l'intérêt croissant porté à nos travaux”.

Bonne lecture !

EUROGIP EN UN CLIN D'ŒIL



EUROGIP est un groupement d'intérêt public (GIP). Il a été constitué en 1991 au sein de l'Assurance Maladie - Risques professionnels, également connue sous le nom de Branche "accidents du travail / maladies professionnelles (AT/MP)" de la Sécurité Sociale française.



Il est administré par un conseil paritaire représentant à parts égales les employeurs et les organisations syndicales



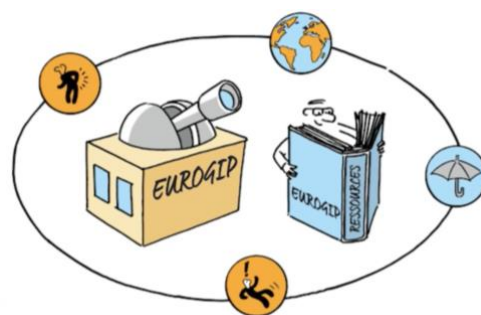
Ses ressources proviennent à hauteur de 80 % environ de la CNAM, au travers d'une subvention attribuée sur le Fonds national de prévention des AT/MP et de 20 %, de contrats avec les pouvoirs publics français et les autorités communautaires.



Les activités d'EUROGIP ont pour dénominateur commun les accidents du travail et les maladies professionnelles (AT/MP), sous l'angle de leur prévention et de l'assurance des travailleurs contre ces risques en Europe, voire à l'international.



11 collaborateurs :
Raphaël HAEFLINGER (Directeur)
Pierre BELINGARD
Marie-Amélie BUFFET
Saphia FORTASSI
Christèle HUBERT-PUTAUX
Christine KIEFFER
Isabelle LELEU
Virginie PLUOT
Annarita PIAZZA
Isaure POUSSIELGUE
Mercedes SELLEM-DELMAR



Observatoire et centre de ressources

EUROGIP couvre les pratiques de prévention et d'assurance des AT/MP au niveau international et en particulier européen. Dans cette optique, il :

- réalise des études comparatives sur plusieurs pays ;
- publie et diffuse l'information utile à l'action et favorise l'échange d'expériences sur l'actualité dans son champ d'action ;
- coordonne les experts de l'Assurance risques professionnels française qui participent à l'élaboration des normes européennes et internationales en santé et sécurité au travail ;
- anime un réseau d'organismes appelés à certifier les machines et les équipements de protection individuelle pour que ces produits puissent circuler librement sur le marché européen ;
- participe à des projets d'intérêt communautaire, notamment pour le compte de la Commission européenne ;
- initie et développe des échanges en France comme à l'étranger.

EUROGIP permet ainsi aux acteurs français, en lien avec leurs homologues des autres pays de faire progresser la prévention et l'assurance des risques professionnels en s'inspirant des meilleures pratiques.

L'Assurance Maladie - Risques professionnels agit pour une bonne santé au travail avec le soutien d'un réseau d'organismes implantés sur tout le territoire : Caisses primaires d'assurance maladie (CPAM), Caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT), Caisse régionale d'assurance maladie d'Ile-de-France (CRAMIF) et Caisses générales de sécurité sociale (CGSS). Elle indemnise les victimes de maladies professionnelles, d'accidents du travail ou de trajet. Elle aide les entreprises et les travailleurs indépendants à prévenir les risques, elle calcule leurs taux de cotisation.
<https://www.assurance-maladie.ameli.fr/risques-professionnels>

COLLECTER DES INFOS PERTINENTES



Veille et assistance documentaire sur l'assurance et la prévention des AT/MP

EUROGIP suit au niveau communautaire et des États membres de l'UE, voire au-delà, l'actualité concernant :

- les organismes d'assurance AT/MP et de prévention (publications, organisation, événements...),
- les instances ministérielles (Travail et Santé notamment),
- les instances ou commissions consultatives,
- les questions assurantielles (déclaration, reconnaissance, indemnisation...),
- les bonnes pratiques de prévention,
- le dialogue social,
- les questions juridiques (réglementation, arrêts des juridictions les plus élevées, jurisprudence...),
- la normalisation SST...

Les ressources documentaires collectées viennent alimenter les publications, les travaux en cours et les réponses aux sollicitations extérieures (Conseil d'administration, CARSAT, INRS, partenaires sociaux, etc.).

En 2023, on notera que les demandes ont concerné plus particulièrement l'équivalent du Document unique dans les autres pays, les statistiques relatives aux AT, les risques psychosociaux, le changement climatique et ses répercussions sur la santé-sécurité au travail.

Veille normative

La veille dans le domaine de la normalisation SST permet à la Branche AT/MP de se positionner le plus en amont du processus. Elle a porté notamment sur ces points de vigilance :

- L'émergence de nouveaux sujets ou d'instances : nouveau Comité technique pour couvrir les sujets horizontaux relatifs aux équipements de protection individuelle, projets en cours (dont les enquêtes probatoires) et mises en révision des normes existantes.
- Les nouveaux formats de documents normatifs, tels que les accords d'ateliers européens (CWA) ou les AFNOR Spec, élaborés rapidement sans la participation de l'ensemble des parties prenantes concernées.
- L'intervention croissante de la normalisation dans des domaines non techniques comme la gestion des ressources humaines, ou les systèmes de management et l'internationalisation des travaux.
- Le développement de nouvelles thématiques de normalisation en lien avec la stratégie européenne de Normalisation et notamment avec le pacte vert, le changement climatique, la souveraineté numérique.
- L'impact de la publication du nouveau règlement "Machines" 2023/1230 avec en particulier la mise à niveau d'un parc de plus de 850 normes et la demande de la Commission européenne de normes harmonisées en cours de rédaction.

ANALYSER ET COMPRENDRE



Télétravail et accident de travail

L'Union européenne afficherait un taux moyen de 20% de télétravailleurs, avec des disparités selon les pays. De quelle couverture bénéficie le salarié en cas d'accident du travail en télétravail ? Quelles sont les prérogatives de l'employeur qui reste responsable de la santé et la sécurité du salarié ? Quelle législation s'est développée et s'applique aujourd'hui ? Quelle jurisprudence ?

L'étude d'EUROGIP tient compte des nombreuses différences entre les pays qu'elle couvre - France, Italie, Espagne, Allemagne, Autriche, Finlande et Suède - dans la mise en place du télétravail pour répondre à ces questions.

Ainsi, le [rapport](#) publié en mars 2023 présente-t-il pour chacun de ces pays :

- un aperçu de la réglementation en vigueur et des obligations en matière de SST autour du télétravail ;
- les dispositions concernant les accidents survenus lors du télétravail (notamment les critères à retenir dans les différents pays) et, lorsque cela a été possible, la récente jurisprudence qui encadre mieux la définition de l'accident de travail en télétravail ;
- quelques initiatives d'entreprises et/ou d'assureurs AT/MP visant à prévenir les accidents en télétravail.

Le rapport est également disponible en [version anglaise](#).

Travail par forte chaleur en Europe et dans le monde

Sollicité par l'OPPBTP en fin d'année 2022 sur la réglementation du travail par fortes températures et canicules en Europe et dans le monde, EUROGIP a publié un [rapport](#) sur les législations et actions de prévention en juin 2023 qui couvre une trentaine de pays :

- Europe : France, Italie, Espagne, Portugal, Grèce, Chypre, Slovaquie, Autriche, Allemagne, Belgique, Luxembourg, Lettonie, Malte, Royaume-Uni et Suisse.
- Monde : Australie, Nouvelle Zélande, États-Unis, Canada, Afrique du Sud, Pays du Golfe, Chine, Japon et Corée du Sud.

L'une des questions centrales était de savoir s'il existe des températures maximales admises au travail. En partant d'une analyse législative, le rapport examine également les dispositions prévues par certaines conventions collectives, ainsi que les outils de prévention développés par les ministères et/ou organismes nationaux de SST, les campagnes de communication, les actions des Inspections du travail...

Le rapport est également disponible en [anglais](#). En outre, l'Association japonaise pour la sécurité et la santé dans l'industrie (Japan Industrial Safety and Health Association, JISHA) a traduit la synthèse du rapport en [japonais](#).



Sous-déclaration des AT en Europe

Une nouvelle [analyse](#) (2019-2021) du phénomène de sous-déclaration des accidents du travail ayant entraîné plus de trois jours d'arrêt en Europe confirme des niveaux de déclaration très hétérogènes selon les pays (de moins de 10 % à près de 100 %).

En effet, de fortes disparités dans les taux d'incidence (nombre d'AT pour 100 000 travailleurs) conduisent à s'interroger sur un phénomène de sous-déclaration en Europe. Par exemple pour les AT non mortels, ils étaient compris entre 62 et 3 425 en 2019.

Dans ce contexte, EUROGIP a comparé les Statistiques européennes accidents du travail (SEAT) et les données de l'Enquête sur les forces de travail de l'Union européenne (EFT-UE) publiées par Eurostat, la Direction Générale statistique de la Commission. Il s'est appuyé sur les deux méthodes qu'il avait développées dans son [étude de 2017](#) :

- celle des "ratios" qui repose sur l'estimation d'un nombre théorique d'AT non mortels à partir du nombre d'AT mortels, ce dernier étant supposé stable en moyenne annuelle et peu sujet à la sous-déclaration ;
- celle des "enquêtes" basée sur l'estimation des taux d'incidence ressentis par les personnes interrogées à l'occasion de l'Enquête sur les forces de travail de l'UE de 2020.

Ces travaux empiriques doivent être interprétés avec prudence dans la mesure où ils dépendent de la précision des données recueillies et des méthodes statistiques employées. Ils permettent principalement une mise en perspective des informations relatives à la sinistralité AT.



Troubles psychiques liés au travail en Europe

Un nouveau [rapport](#) est consacré à la reconnaissance en accident du travail et/ou maladie professionnelle des troubles psychiques liés au travail dans 7 pays européens : Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, France, Italie et Suède.

Il s'avère qu'à certaines conditions, une pathologie psychique à la suite d'un événement précis, soudain et imprévisible peut théoriquement être reconnue en tant qu'accident du travail dans de nombreux pays européens. Mais de plus en plus de travailleurs déclarent souffrir aujourd'hui de troubles non traumatiques (dépression, épuisement professionnel...) liés au travail. Ces situations, correspondant alors à une exposition prolongée à un risque psychosocial, posent la question d'une reconnaissance des troubles psychiques en maladies professionnelles. Seuls quelques pays - Danemark, Espagne, France, Italie, Suède - se sont positionnés favorablement, il y a une vingtaine d'années déjà, sur cette question.

L'étude d'EUROGIP s'intéresse :

- aux troubles psychiques liés à des risques psychosociaux (ceux causés par des substances toxiques, notamment les solvants, sont exclus) ;
- aux cinq pays qui reconnaissent les troubles psychiques en MP, ainsi qu'à l'Allemagne et la Belgique où des informations sur la reconnaissance en AT sont disponibles ;
- au processus de reconnaissance du caractère professionnel des pathologies psychiques ;
- aux statistiques publiées par les assureurs AT/MP.

Un point concerne la reconnaissance du suicide.

*Plusieurs études réalisées par EUROGIP concernent la reconnaissance professionnelle des troubles psychiques
cf. <https://bit.ly/Eurogip-Etudes-patho-psy-travail>*

PARTAGER LA CONNAISSANCE

L'état de la santé-sécurité au travail en Europe en 2023

En mai 2023, l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) a présenté son rapport "La sécurité et la santé au travail en Europe : état et tendances en 2023". Elle s'appuie sur les statistiques d'Eurostat et les résultats des grandes enquêtes européennes pour offrir un état des lieux de la SST en Europe depuis 10 à 25 ans, selon la disponibilité de données fiables et de la méthodologie. Le rapport n'étant disponible qu'en anglais, EUROGIP a voulu proposer une synthèse en français des conclusions de celui-ci, que l'EU-OSHA juge comme essentiel. Un [Focus](#) publié fin 2023 fait ainsi le point sur l'évolution de la main-d'œuvre, des conditions de travail et de la sinistralité au travail. Un chapitre concerne le bien-être et la santé, un autre les défis qu'il reste à relever.



Le 1^{er} épisode des "discussions d'EUROGIP"

Pour tenir compte de l'évolution du contexte événementiel depuis la crise sanitaire liée au Covid-19, mais aussi pour se renouveler, EUROGIP a réfléchi à un nouveau temps fort en remplacement de la conférence européenne - Les Débats d'EUROGIP - qu'il organisait depuis 2003.

En poursuivant le même objectif, à savoir apporter un éclairage européen sur les risques professionnels à travers le témoignage d'intervenants essentiellement d'institutions d'autres pays ou communautaires, l'idée était également pour EUROGIP de mieux valoriser son expérience et ses travaux en occupant davantage l'espace que lors d'une seule conférence annuelle.

Les réflexions ont conduit à proposer une série d'épisodes préenregistrés, disponibles en ligne en français et en anglais. Il a par ailleurs été décidé de consacrer le 1^{er} épisode à un sujet un peu didactique sur un acteur clé : l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail, EU-OSHA. Fin 2023, EUROGIP a ainsi interviewé le nouveau directeur exécutif de l'EU-OSHA et finalisé le n° 1 des "Discussions d'EUROGIP", mis en ligne début 2024.

Site Internet, eurogip infos et réseaux sociaux

Les comptes [X](#) (ex Twitter) et [LinkedIn](#) sont très régulièrement alimentés, que ce soit par des informations institutionnelles, notamment à l'occasion de nouvelles publications, ou par des actualités sur les risques professionnels en Europe.

Le nombre d'"abonnés" a sensiblement progressé tout au long de l'année 2023, notamment en ce qui concerne LinkedIn et EUROGIP infos : respectivement 780 et 4500 abonnés en fin d'année.

La [chaîne YouTube d'EUROGIP](#), sur laquelle sont disponibles notamment les replays des Débats d'EUROGIP et qui accueillera les discussions d'EUROGIP, comptabilise environ 1900 vues des vidéos en ligne.

Machines : de la directive au règlement, quels changements ?

Après un premier guide publié en anglais début juillet, EUROGIP a édité, toujours en collaboration avec l'ETUI (Institut syndical européen), une analyse comparative en français du Règlement européen relatif aux machines (publié au JOUE du 29 juin 2023) et de la Directive de 2006 qu'il abroge.

Le guide se présente sous la forme de deux colonnes principales, avec les articles du nouveau Règlement 2023/1230 en face de ceux de la Directive 2006/42. Un code couleur permet d'identifier facilement les différences entre les deux textes : ajout, suppression, modification ou déplacement d'une partie du texte.

Les auteurs ont conçu ce guide comme un outil indispensable pour les parties prenantes intéressées par la conception, l'utilisation et la surveillance des machines afin d'évaluer la qualité et la pertinence des changements proposés. En outre, le guide devrait contribuer à la production de normes harmonisées de haute qualité.

Fin 2023, le guide était disponible en [français](#), en [anglais](#) et en [allemand](#).



Sollicitations extérieures, interventions

Sur la base de son expertise, EUROGIP est très fréquemment sollicité pour participer à certains travaux, présenter les résultats de ses recherches, apporter un éclairage européen sur une question d'actualité, mettre en relation les agents de la Branche avec des collègues d'autres pays...

Ces sollicitations émanent du réseau, d'acteurs ou de partenaires extérieurs à la Branche. Elles prennent diverses formes et concernent des sujets variés comme le montrent les exemples (non exhaustifs) ci-dessous :

- Intervention dans le cadre de l'**Agrément 2022/2023 des Ingénieurs-Conseils** (CARSAT, CGSS) sur la **normalisation** en tant qu'activité de la Branche AT/MP et en lien avec la réglementation.
- **Rapport "Travailleurs des plateformes : quel statut pour quelle protection sociale ?"** ([Étude EUROGIP 2022](#)) : présentation des conclusions ainsi que des derniers développements à trois reprises : lors d'une formation organisée par l'École nationale de la magistrature (**ENM**) en mai 2023 et à la demande de l'organisme d'assurance AT/MP coréen **COMWEL** en visites officielles à Paris, respectivement en juin et novembre 2023.
- À la demande de l'**IGAS**, EUROGIP a effectué des recherches sur le dépôt et la conservation de l'équivalent du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) dans les autres États européens.
- Présentation du rapport sur la reconnaissance des pathologies psychiques en AT/MP publié au printemps 2023 à la CS4 du **CNOCT**.
- Interventions sur le thème de **la position de la France et la sinistralité au travail** aux plans européen et international : à la CSI du CNOCT ou à l'invitation de l'**EN3S** (École nationale supérieure de Sécurité sociale).
- Publication dans la revue **Droit social (Daloz)** de juillet-août 2023 d'un article intitulé "Reconnaissance et indemnisation des AT-MP, tour d'horizon européen".
- Sollicitation du **Fonds néerlandais des victimes de l'amiante** sur les chiffres de son homologue français.
- Depuis 2020, EUROGIP fait partie du **réseau de statisticiens de l'assurance AT/MP** française et apporte un éclairage européen lorsqu'il est requis.

- **Rapport “Travail par forte chaleur et canicule** : quelles législations et actions de prévention à l'international ?” (Cf. page 7) :
 - **Interventions** lors d'une rencontre d'experts SST organisée (à Bruxelles) par la **FETBB**, la Fédération européenne des travailleurs du bâtiment et du bois, ainsi que d'un séminaire organisé (à Athènes) par la Confédération européenne des syndicats (**CES**) ; en particulier, EUROGIP a pris part au panel : “La chaleur en tant que risque professionnel et autres risques professionnels liés au changement climatique : Expériences des syndicats et de la législation”.
 - **Plusieurs interviews** pour : FrancelInfo, article dédié au sujet des canicules et le droit du travail, paru en ligne le 23 août ; Travail & Sécurité (INRS), tour d'horizon des réglementations nationales en Europe, paru en octobre ; la Revue dessinée (une revue trimestrielle qui publie des enquêtes et documentaires en bande dessinée), qui publiera un article dédié au travail par forte chaleur en juin 2024.
- La “**Mission d'information relative à l'impact du déploiement des entrepôts**”, créée par la Commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale, a demandé à la CNAM/DRP et à EUROGIP une contribution écrite concernant les taux d'accidentologie au sein de la filière logistique (activités d'entrepôt et du transport) en France et en Europe.
- À la demande de la **CAT/MP**, EUROGIP a réalisé des recherches sur la sinistralité AT 2022 en Europe. Il s'agissait de voir si d'autres pays ont enregistré le même phénomène qu'en France à savoir un mouvement paradoxal d'augmentation du nombre d'assurés (reprise de l'activité après Covid) mais une baisse importante du nombre de sinistres ce qui paraît contre-intuitif. Il s'avère que l'Allemagne a connu un tel mouvement sans que les causes ne soient identifiées.
- Dans le cadre de la campagne du **ministère du Travail** sur les accidents graves et mortels, le Cabinet du ministre a sollicité EUROGIP pour la rédaction du communiqué de presse, ses messages sur les réseaux sociaux et la réalisation d'un “clip” qui s'appuie sur le rapport relatif au phénomène de sous-déclaration des AT (Cf. page 8).
- À la demande de la **CNAM/DRP**, des recherches ont été effectuées sur le déploiement du programme australien de fusion des formations SST et Premiers secours en santé mentale - Mental Health First Aider (MHFA) - dans des pays européens : Allemagne, Autriche, Finlande, Irlande, Luxembourg, Royaume-Uni, Suisse.



INITIER ET DÉVELOPPER DES ÉCHANGES

Relations internationales de la Branche AT/MP

Comme stipulé dans la [Convention d'objectifs et de gestion 2018-2022 AT/MP](#), EUROGIP est chargé d'assurer la coordination des activités internationales de la Branche AT/MP en développant notamment des coopérations ciblées sur les priorités de celle-ci.

Pour favoriser la connaissance à l'étranger des actions de la Branche et des chiffres clés en France en santé-sécurité au travail, EUROGIP traduit vers l'anglais le document annuel intitulé "L'essentiel santé et sécurité au travail" ("[Key Features of 2022 Health and safety in the workplace](#)").

Par ailleurs, dans le cadre du concours pour le Prix AISS des bonnes pratiques pour l'Europe 2024, EUROGIP a proposé trois bonnes pratiques de l'Assurance Maladie - Risques professionnels : TMS Pros, Risques chimiques Pros, et le Programme sectoriel Bâtiment et Travaux publics - Agir auprès des maîtres d'ouvrage dès la conception des opérations de construction.

Les prix seront remis lors du Forum régional de la sécurité sociale pour l'Europe qui se déroulera en avril 2024 à Porto (Portugal).

Forum européen de l'assurance AT/MP

EUROGIP participe de longue date aux travaux du Forum européen de l'assurance AT/MP, dont ceux des groupes "MP" et "Communication". Le groupe MP a rédigé un projet de "Position paper" sur l'importance de prévenir les problèmes de santé mentale au travail. L'autre thème abordé est celui de la prévention et de la prise en charge des cancers de la peau causés par les UV.

Concernant le groupe "Communication", EUROGIP est notamment le correspondant français pour la publication Forum News depuis le lancement de celle-ci en 1993 et contribue au site Internet et au compte X. Lors de la réunion annuelle du Forum, qui s'est tenue en 2023 en juin à Helsinki du fait de la présidence finlandaise, il a présenté les conclusions de son rapport "Télétravail et accident de travail dans sept pays européens".



Euroshnet

EUROGIP est membre du Comité de pilotage et du secrétariat permanent d'EUROSHNET, le réseau européen des experts travaillant au sein d'organismes de prévention en Europe et impliqués dans la normalisation, les essais et la certification.

L'activité en 2023 a été principalement consacrée à l'organisation de la [8^e conférence européenne](#) des 13 et 14 juin 2024, sur le thème "World in transition - Europe in adaptation - OSH under pressure".

Le programme abordera les évolutions politiques et législatives de l'UE face aux changements avec des présentations sur les nouveaux domaines d'action de l'UE et l'impact de ces derniers sur la SST, en particulier sur la normalisation. Il sera question du Pacte vert pour l'Europe, du Plan d'action européen sur l'économie circulaire, du règlement REACH ainsi que des liens entre le nouveau règlement "machines" et le règlement sur l'Intelligence artificielle ou la loi sur la cyber-résilience.

Les intervenants montreront également comment les développements récents affectent la conception, les performances et la sécurité de produits nouveaux et innovants, mais aussi les systèmes de management et les nouvelles formes de travail.

Accueil de délégations de COMWEL (Corée)

Dans le cadre de l'accord de coopération signé fin 2022 entre EUROGIP et COMWEL, l'organisme d'assurance AT/MP coréen, EUROGIP a reçu deux délégations en voyages d'études en France : l'une d'une vingtaine de personnes en juin, l'autre d'une dizaine de personnes en décembre.

À leur demande, leur a été présentée en particulier la situation des travailleurs des plateformes et leur protection sociale en France, Belgique, Espagne, Italie, Allemagne. Au préalable, EUROGIP a rappelé les éléments concernant la situation en France des salariés et des indépendants.

CONTRIBUER À DES PROJETS EUROPÉENS ET INTERNATIONAUX

Contrat EU-OSHA : Indicateurs de suivi de l'Inspection du travail en Europe

Dans le cadre d'un contrat signé fin 2022 avec l'EU-OSHA, EUROGIP a travaillé au développement d'un cadre méthodologique et à de nouveaux indicateurs pour étoffer la section "Inspection du Travail" du [Baromètre européen de la SST](#). Il a proposé deux séries d'indicateurs :

- l'une pour lesquels il est possible d'utiliser des données facilement disponibles dans tous les États membres ;
- l'autre fournissant une sélection plus large, plus théorique, qui vise à fournir des informations supplémentaires sur la SST ; les indicateurs proposés ne tiennent pas compte de la disponibilité et de la possibilité de collecter des données dans les États membres, mais uniquement de leur pertinence, en particulier pour évaluer l'impact de l'inspection du travail sur la situation de la SST dans un pays.

Activités dans le cadre de l'AISS

EUROGIP est impliqué depuis 2023 dans deux Commissions de l'Association internationale de la sécurité sociale (AISS), en tant que :

- vice-président de la Commission Assurance AT/MP ;
- membre du Comité Information de la Commission spéciale de Prévention ; à ce titre, il a pris en charge le secrétariat de rédaction de la e-Newsletter et publié un 1^{er} numéro en septembre 2023.

Collaboration aux travaux d'Eurostat

Eurostat, la Direction statistique de l'UE, a créé en 2017 la "Task Force European Occupational Diseases Statistics (EODS), dont EUROGIP est membre, pour définir une nouvelle méthode de production de statistiques européennes harmonisées relatives aux maladies professionnelles (MP).

L'objectif est de rassembler des données nationales dans une base unique et de fournir des tendances sur les MP les plus reconnues au niveau européen. En 2023, il a été discuté de l'opportunité de cibler les données sur les cancers professionnels et les pathologies psychiques. Les données recueillies sont publiées en mode "expérimental", en précisant bien les limites de ces statistiques et pour la plupart en agrégat de l'UE (sans détail par pays).

Par ailleurs, depuis quelques années, EUROGIP siège en tant qu'observateur à côté du représentant français (DARES) aux séances plénières annuelles dédiées aux AT et aux MP.



Déclaration commune sur la politique de normalisation SST

En toute fin d'année 2023, six organismes européens de prévention ont signé une série de positions communes relatives à leur politique de normalisation.

Ces positions actualisées reprennent pour une large part celles des "[Accords de Bonn](#)" signés en 2014 et 2016 entre la KAN (Allemagne), le CIOP (Pologne), l'INRS et EUROGIP.

En outre, l'INSST (Espagne) et le FIOH (Finlande) se sont ralliés en 2023.

De nouvelles positions communes ont vu le jour notamment à propos de la stratégie de normalisation européenne, de l'amélioration du système de validation des normes harmonisées et enfin de l'intelligence artificielle.

ANIMER LES TRAVAUX DE NORMALISATION SST

Pilotage de l'activité Normalisation de la Branche AT/MP

EUROGIP alerte la CNAM et l'INRS sur la création de groupes de travail ou les besoins de remplacement d'experts afin que la Branche soit représentée sur des sujets importants pour elle.

Il a également réuni le Comité de pilotage Normalisation visant tant les réflexions stratégiques pour l'action normalisation de la Branche que les arbitrages en matière de participation aux nouveaux travaux.

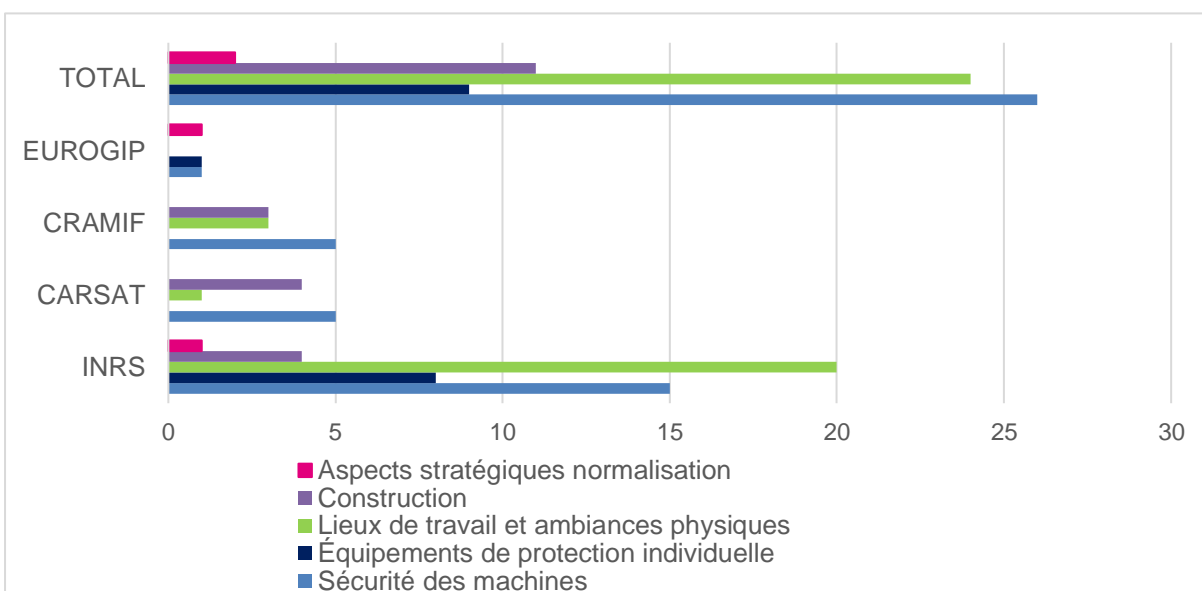
EUROGIP coordonne l'élaboration des positions et des réponses de l'assurance AT/MP dans le cadre des consultations du système normatif sur des nouveaux sujets, des créations d'instances ou des demandes de normalisation émanant de la Commission européenne. Ce fut le cas par exemple sur la question du remaniement des Comités d'orientation stratégiques d'AFNOR conduisant à la suppression du CoS Santé et sécurité au travail. Outre le rapport annuel 2022 de l'activité normalisation de la Branche AT/MP destiné au réseau, une version courte est sur le site Internet d'EUROGIP.

Coordination du réseau de 72 "experts Normalisation"

En 2023, EUROGIP a coordonné l'activité de 72 experts (CARSAT, CRAMIF, INRS et EUROGIP), lesquels ont participé aux travaux de normalisation de 56 commissions françaises, 26 comités techniques européens (CEN et CENELEC) et 20 comités techniques internationaux (ISO et CEI). Ils ont ainsi contribué à l'élaboration de 230 projets de norme : 28 français et 202 internationaux (EN, ISO et EN ISO). 130 de ces projets sont en phase active de discussions techniques et recherche de consensus et les 100 autres sont en phase finale de vote formel ou publication.

La participation des experts va, selon la disponibilité de ces derniers et les sujets, de la veille active à la participation en réunions nationales, européennes et internationales, laquelle est à tous niveaux la plus efficace pour faire valoir le point de vue de la prévention de la Branche AT/MP.

Répartition des experts normalisation de la Branche AT/MP pour l'année 2023



Un même expert peut participer à des travaux de normalisation dans différents secteurs

Assistance aux experts Normalisation

Dans l'exercice de leur mission, les experts sollicitent EUROGIP sur des questions d'interprétation des règles de fonctionnement de la normalisation, les systèmes de normalisation. Ils sont consultés sur les nouveaux projets, les créations de Comités Techniques, les révisions quinquennales, etc., (ré)abonnés à des revues linguistiques (Vocabulaire) ou à la [Kanbrief](#).

La plénière normalisation de 2 jours prévue initialement ayant dû être reportée, un rendez-vous en distanciel a été organisé le 6 octobre 2023. Une cinquantaine de personnes y a participé. Il a été question de l'actualité de l'activité normalisation de la Branche AT/MP, la normalisation et les accidents graves et mortels - un axe fort pour la prévention ces prochaines années -, la normalisation sur les nouvelles formes de travail, sur l'ergonomie des dispositifs et robots d'assistance physique, du nouveau règlement "machines" avec les nouvelles exigences de santé et de sécurité (IA, cybersécurité...) et l'impact pour le parc de 850 normes machines.

Les outils Normabase, Norm'actions et CObaz Horizon

Normabase regroupe les normes SST en cours d'élaboration sur les plans international, européen et français, ainsi que le "Qui fait quoi" avec les coordonnées des experts et les instances dans lesquelles ils sont inscrits, leurs compétences et les informations de reporting de cette activité.

Norm'actions, réalisé à partir des données extraites de Normabase, rassemble des informations utiles sur l'avancement des normes en cours d'élaboration ayant bénéficié d'un travail effectif ou d'une veille d'experts de la Branche ; ce document est diffusé à près de 280 personnes au sein de la Branche.

"CObaz Horizon" (ex Standard Webport) donne accès à l'ensemble des normes AFNOR (NF, NF EN, NF EN ISO et NF ISO) en vigueur, en projet ou annulées ainsi qu'à une centaine de normes purement internationales. Développée en partenariat avec les ministères du Travail et de l'Agriculture et éditée par AFNOR, cette base documentaire est mise à la disposition des CARSAT/CRAMIF et de l'INRS ainsi que des partenaires sociaux de la Branche qui en font la demande.

Présence dans les instances stratégiques

EUROGIP a maintenu sa capacité à peser dans le consensus normatif et à influencer sur la stratégie normalisation en participant aux instances stratégiques dans lesquelles sont décidées les grandes orientations des programmes de normalisation SST : Comités d'Orientations Stratégiques "Santé et Sécurité au Travail" et "Management et Services" d'Afnor, Forum stratégique européen pour la normalisation en SST et enfin le Forum consultatif du CEN pour la normalisation des machines. EUROGIP est également membre du "Cercle des coordonnateurs normalisation" d'Afnor permettant un échange de bonnes pratiques entre représentants de grands groupes et d'administrations.

Ces participations visent à faire valoir le point de vue de la prévention française en normalisation. Elles ont notamment permis de contribuer à produire les orientations stratégiques pour le CoS SST au regard des priorités du PST4 publié en 2022 et du projet de COG 2023-2027, par exemple en ce qui concerne l'écriture de normes harmonisées en lien avec le nouveau règlement "machines" ou lors de la mise en chantier de certains accords d'ateliers européens. Les nombreuses informations partagées dans ces instances françaises et européennes contribuent aussi



à assurer la veille normative ainsi que l'information précoce des experts de la Branche AT/MP.

EUROGIP enfin a participé à la réactivation du dispositif permettant aux organismes de la Branche AT/MP de signaler des problèmes de conception ou d'utilisation de machines. Ce signalement permet notamment de pointer des manques ou défaillance dans les normes et d'en tenir compte lors de la révision ou de l'écriture de celles-ci. Ce dispositif contribue à la prévention des accidents graves et mortels.

FAIRE VALOIR UNE POSITION COMMUNE

Organismes notifiés (O.N.) pour les Équipements de protection individuelle (ÉPI)

Coordination française

Par délégation ministérielle (Travail et Agriculture), EUROGIP anime les coordinations des organismes notifiés (O.N.) compétents pour évaluer la conformité des équipements de protection individuelle (ÉPI) et des machines, selon respectivement le règlement 2016/425 et la directive 2006/42/CE.

À ce titre, il a réuni à deux reprises la Commission Générale qui regroupe les ministères du Travail, de l'Agriculture, de l'Industrie et les neuf O.N. couvrant l'ensemble des produits et dispositifs de protection soumis aux procédures d'évaluation par tierce partie.

Ces réunions permettent d'arrêter les positions communes applicables par les organismes français, de préparer les positions françaises à faire valoir au niveau européen et d'échanger sur les décisions prises lors des réunions entre États membres.

La coordination française a préparé de nombreux projets de fiches d'interprétation - RfUs (Acronyme anglais pour Fiches de référence pour l'interprétation des règles) - ou des positions harmonisées concernant :

- Les demandes de renouvellement quinquennal des attestations : une fiche française a été élaborée pour traiter des différentes obligations réglementaires et des possibilités offertes aux O.N. pour traiter les demandes des fabricants selon qu'elles sont faites hors délais ou non. Elle fixe un cadre harmonisé sur les pratiques qui ne sont pas abordées dans le règlement EPI (demandes effectuées hors délais).
- Les exosquelettes : La coordination française a suivi de près les discussions concernant leur entrée ou non dans le champ d'application du règlement EPI. Au vu des travaux de l'INRS et de l'absence d'exigences de la réglementation concernant certains risques, elle ne considèrerait pas ces équipements comme relevant des EPI. Cette position a été confirmée par une décision de la Commission européenne et introduite dans le guide d'application de la réglementation EPI.
- Le guide d'interprétation du règlement EPI, modifié au 2nd semestre 2023 : Cette mise à jour a fait l'objet d'analyses et de discussions au sein de la coordination française. Notamment, la prise de position de la Commission européenne concernant l'ouverture à un format numérique des notices d'instructions, a été jugée non conforme aux exigences de la réglementation et créatrice de droit. Cet avis a été confirmé par la coordination européenne des O.N., qui a jugé cette disposition comme étant contraire à la réglementation et à la volonté du régulateur lors de la publication du règlement EPI.

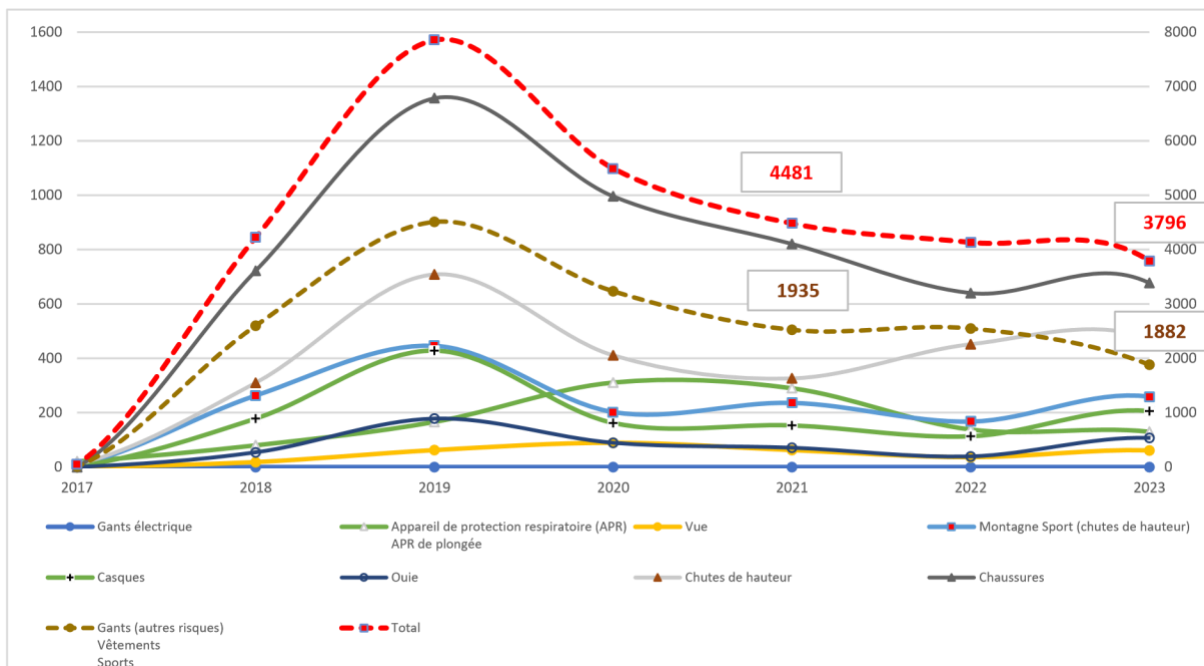
EUROGIP tient également à jour la liste des attestations délivrées par les O.N. (cf. page suivante) au fil des ans afin d'illustrer l'activité de certification. Les organismes maintiennent une activité stable au cours de ces dernières années. Un pic d'activité est à prévoir en 2024, au titre des renouvellements quinquennaux.

Sur le plan européen

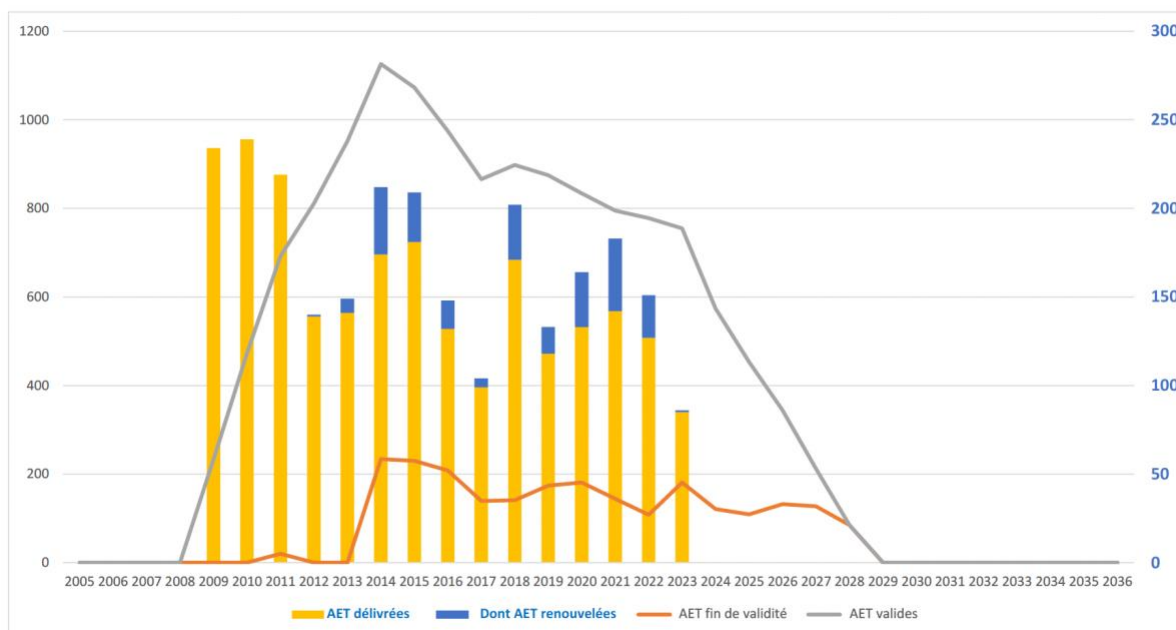
Au cours des réunions du Comité de pilotage et des plénières de la Coordination européenne des organismes notifiés pour les ÉPI auxquelles EUROGIP a participé, les discussions ont porté sur la révision des RfUs et l'élaboration de nouvelles en lien avec les procédures d'évaluation des ÉPI, la revue des attestations et la mise en place des audits de suivi de la production.



Coordination française : nombre d'attestations d'examen CE de type (AET) délivrées entre 2017 et 2023 concernant les équipements de protection individuelle



Suivi des attestations en cours de validité, permettant de mettre en lumière le volume de certificats en circulation.



Organismes notifiés (O.N.) pour les machines

Coordination française

EUROGIP a réuni la Commission Générale à une seule occasion en 2023. Néanmoins, les sous-groupes chargés des machines de type plateforme élévatrice et bennes à ordures ménagères se sont réunis afin de traiter les sujets spécifiques à ces machines.

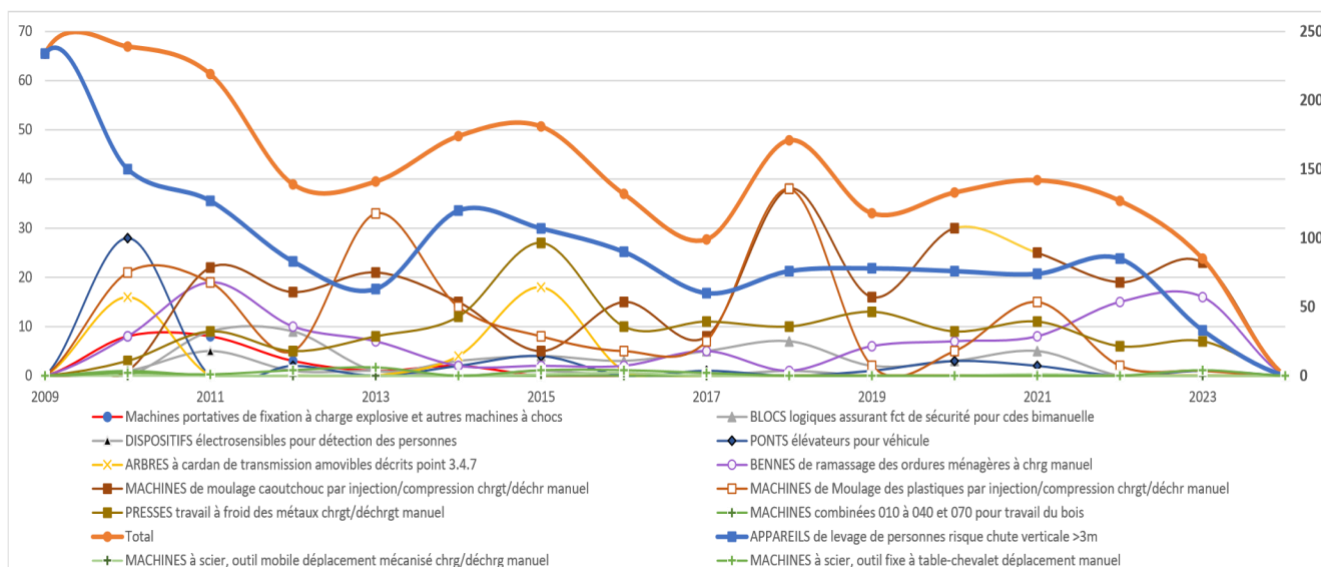
EUROGIP tient également à jour la liste des attestations délivrées par les O.N. au fil des ans. L'activité de certification tend à diminuer et le périmètre à se restreindre.

Coordination européenne

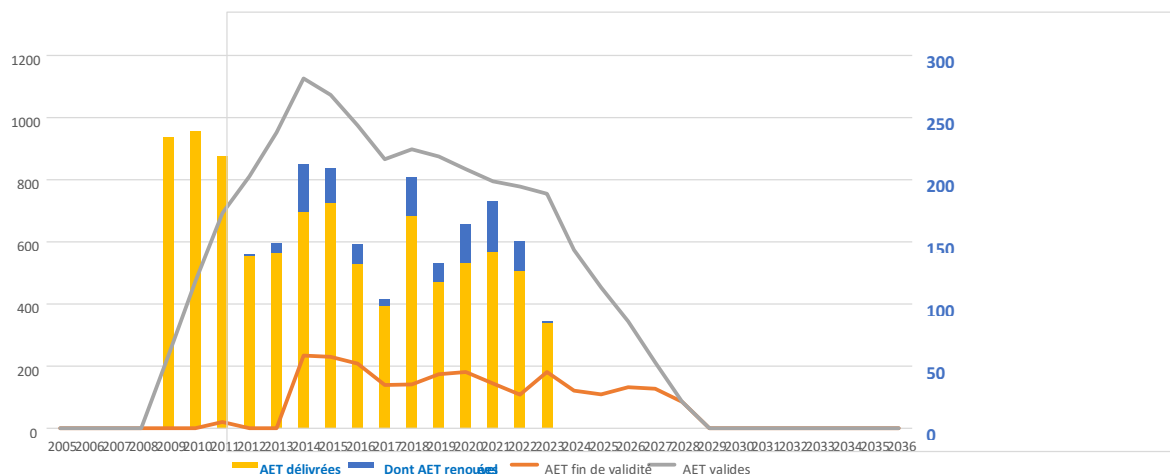
L'année 2023 a été marquée par la publication du nouveau Règlement machines. L'activité s'est essentiellement portée sur l'analyse et les premières interprétations de celui-ci.

La coordination européenne s'est focalisée sur la remise à plat des procédures et statuts, ainsi que sur le traitement de l'ensemble des RfUs en attente de validation.

Nombre d'attestations d'examen de type (AET) délivrées entre 2009 et 2023 selon le type de machines



Le nombre d'attestations en circulation pour la réglementation machines reste faible. Cependant, on constate que très peu d'attestations sont renouvelées ce qui tend à s'interroger soit sur la bonne application de la réglementation par les fabricants, soit sur le taux de renouvellement de matériel (gammes de matériel évoluant rapidement).





Rapport annuel

Les faits marquants de notre activité

2023

EUROGIP - Paris

Avril 2024

Réf. EUROGIP-193/F

ISBN 979-10-97358-76-1

Directeur de la publication : Raphaël HAEFLINGER

eurogip@eurogip.fr

Créé en 1991 par l'Assurance Maladie-Risques professionnels,
EUROGIP est un observatoire et un centre de ressources sur
la prévention et l'assurance des risques professionnels en Europe



51 avenue des Gobelins, 75013 Paris

